

VOYAGER SANS PAYER ? VOUS RÊVEZ !

SITUATION



Vous recevez un appel téléphonique :
« Félicitations ! Vous avez gagné un voyage d'une valeur
de 1.500 euros ! Deux semaines en Turquie ! »



RISQUE

Les frais de dossiers se montent à 98 euros, mais vous ne l'apprendrez que deux
semaines plus tard, quand la facture arrivera dans votre boîte aux lettres.
Une fois ceux-ci versés, il y a fort à parier que vous n'entendez plus jamais
parler de votre voyage.



CONSEIL

Posez-vous la question : avez-vous participé à un concours ? Si ce n'est pas le
cas, vous ne pouvez pas avoir gagné.
Ne payez rien et ne donnez en tout cas jamais vos coordonnées bancaires.



TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et
informez l'Inspection économique :
pointdecontact.belgique.be

